

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°11Q

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
|-----------------------|----|
| EN EXERCICE : | 25 |
| PRESENTS : | 22 |
| VOTANTS : | 25 |

L'an **deux mil vingt-six**

Le **deux avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BODIN. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme MERLE, pouvoir à M. FUMOUX
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

Madame la Présidente indique à l'assemblée que la
Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » a intégré en
2023 le périmètre du TERRITOIRE D'INDUSTRIE de RIOM-VICHY.

Il convient donc de désigner les représentants de la
Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » au sein de
cette instance.

Il est proposé de désigner comme représentant titulaire,
Madame Stéphanie CHERVIN, et comme suppléant, Monsieur
Philippe CHERVIER.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après
en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Madame Stéphanie CHERVIN pour représenter
l'EPCI au sein de cette instance, et Monsieur Philippe
CHERVIER pour la suppléer en cas d'indisponibilité.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

La Présidente,
S. CHERVIN,

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"